Septembre 2015

L'ILE D'YEU magazine

Bibliothèque municipale

Travaux salle de sports 2

Aménagement du quai de la Mairie et de la cale

- - - > Dossier sur les Finances Communales

MAIRIE DE L'ILE D'YEU

www.mairie.ile-yeu.fr
02.51.59.45.45

150813bulletin.indd 1 14/08/2015 14:35:24

Edito

Sommaire

Edito page 2

Rétrospective page 3

Environnement page 4

Dossier «finances» page 6

Cadre de vie page 10

Etat-Civil page 12

Et pourquoi page 13

A savoir page 14

Expression politique page 14

Vie Culturelle page 15

Fidélité et fierté

Nous avions promis aux habitants de l'Ile d'Yeu qui nous ont élus en 2014 de poursuivre durant ce mandat la maîtrise et l'équilibre du budget communal, de maintenir une fiscalité équitable, de rechercher toutes les sources de financements extérieures possibles et de vendre des biens fonciers et immobiliers non indispensables à la Commune afin de contenir notre endettement et permettre un bon niveau d'investissement.

Nous mettons en œuvre ces promesses dès le budget de l'année 2015. Le dossier sur les finances communales inclus dans ce bulletin d'information en témoigne.

Ainsi, malgré des dotations de l'Etat en forte baisse, les impôts locaux, pour la part communale, n'évoluent que de 1%. Cette limitation de la pression fiscale est rendue possible par la recherche systématique d'économies budgétaires, que ce soit dans les charges de personnel ou dans les charges à caractère général qui diminuent de :

- 2 000 000 en dépenses prévisionnelles 2014,
- à 1 787 000 en dépenses prévisionnelles 2015,

et par la recherche de financements extérieurs (Europe, Etat, Région, Département…).

Notre endettement est maîtrisé et diminuera, pour le budget principal, de 12,7 millions d'euros fin 2014 à 11,5 millions d'euros fin 2015.

Par ailleurs, une démarche de renégociation est en passe d'aboutir auprès des établissements financiers, les nouveaux contrats devraient être signés en septembre.

L'investissement demeure soutenu, à hauteur de 7 526 000€, au profit de projets répondant aux besoins des habitants.

Toute comparaison trop rapide avec des communes continentales serait trompeuse. Les communes du continent sont adhérentes à des Communautés de Communes au sein desquelles il y a possibilité de partager et mutualiser des services et des équipements : le regroupement scolaire dans telle commune, des équipements sportifs dans telle autre, des structures dédiées à la culture ailleurs. Par son insularité, l'Ile d'Yeu doit investir et gérer par elle-même l'essentiel des services et équipements nécessaires à la population.

Il en va ainsi d'un de nos beaux fleurons architecturaux que constitue l'église Saint Sauveur. Quelle fierté pour l'équipe municipale d'avoir su mener à bien, malgré les innombrables difficultés de ce chantier, la magnifique réhabilitation de l'emblème historique du Bourg. Les Islais et résidents conviés à l'ouverture et à la découverte de l'église le 27 juin ne tarissent pas d'éloges. Merci à tous ceux qui ont contribué à cette réalisation exemplaire.

Bruno NOURY
Maire
Conseiller Départemental de la Vendée

Maquette inspirée du phare de la Petite Foule, réalisée par Adrien Duez, nommé Compagnon « Vendéen l'amour du travail » à la Sainte Anne de Tours en juillet 2015.

Bulletin municipal
Edition septembre 2015

Directeur de la publication :
Bruno NOURY

Photos :
Services Municipaux

Conception et réalisation :
Mairie de l'Ile d'Yeu

Imprimé en 3000 exemplaires
Dépôt légal :
1er trimestre 2001
ISSN 1624-1487

Eglise de Saint-Sauveur

Ils étaient très nombreux à franchir le seuil de l'église de Saint-Sauveur en ce samedi 27 juin.

Les paroissiennes du Bourg en tête, dès 10 heures, par petits groupes de trois ou quatre, pressées et heureuses de retrouver leur église, fermée depuis plus de deux ans.
Curieuses et un peu inquiètes aussi de découvrir les transformations opérées à l'intérieur d'un sanctuaire qu'elles fréquentent, pour la plupart, depuis leur plus tendre enfance.

Dans la nef toute blanche, passé l'effet de surprise, les commentaires allaient bon train. Et, n'en déplaise aux détracteurs..., ils étaient plutôt élogieux : pas de diatribes théoriques sur le bienfondé du parti-pris de restauration, juste du ressenti.... Elle était belle leur église !

Plus lumineuse certes, plus moderne, incontestablement, mais pas changée, pas différente : « On retrouve notre église encore plus belle qu'avant mais c'est toujours la même ! ».
Pas de doute, l'esprit du lieu avait été respecté.

Et les plus âgées d'envisager maintenant l'avenir avec sérénité : après l'angoisse de « partir » avant la fin du chantier, elles étaient rassurées, elles seraient enterrées ici, dans l'église qui avait accueilli toutes les cérémonies importantes de leur vie.

Portes ouvertes - 27/06/2015

Le repas des aînés s'est déroulé le 20 mai dernier, au chapiteau, avec 160 convives.

Opération «une poule, deux poules... trois fois moins de déchets» pour 20 foyers islais.

Vente de biens

La commune et le CCAS commercialisent depuis Pâques certains biens ayant été désignés comme cessibles par la commission Foncier. L'ensemble des informations concernant ces biens est disponible sur le site internet de la commune et auprès des agences immobilières.
Ces biens sont situés au Frinaud, à l'Astrolabe, aux Beuruans (Billard Club), rue Calypso (Maison des Services Publics), et à la Croix. Pour ce dernier, avec le concours d'une agence immobilière, un compromis de vente a été signé.

«Biens sans maître»

Parallèlement la commune continue de mener à son terme un travail sur les biens dits « sans maître » en collaboration avec la Société Publique Locale (Vendée Expansion).

Pour rappel, cette procédure permet d'intégrer des biens immobiliers vacants, dont le propriétaire est soit inconnu (aucun titre de propriété publié au fichier immobilier ou au livre foncier, aucun document cadastral), soit disparu.
Les biens sont alors intégrés au compte de la commune.

150813bulletin.indd 3 14/08/2015 14:35:37

Ordures ménagères

Redevance incitative : échéancier

La mise en œuvre d'une tarification incitative est une action de la commune qui va impacter fortement le comportement de tous les habitants. Aussi, la commune veille à donner une information aussi complète que possible. La mise en place se fera en 4 phases :

- **Préparation à la mise en œuvre** (2ème semestre 2015) : lancement des marchés nécessaires (enquête préalable), élaboration du Règlement du service et de la grille tarifaire, réalisation des outils de communication, suivi des indicateurs (tonnages, taux de présentation, …).

- **Mise en œuvre des outils** (année 2016) : communication, réalisation des enquêtes, constitution du fichier des redevables, distribution des bacs, expertise pour les points spécifiques, intégration du fichier dans le logiciel de gestion, suivi des indicateurs.
- **Phase test,** c'est-à-dire la facturation à blanc (année 2017) : ultime réglage des véhicules, fin de la distribution des bacs, suivis des collectes pour surveiller la qualité du tri et de la déchèterie pour identifier les taux de fréquentation, les volumes déposés par les usagers, …, suivi des indicateurs (tonnage, taux de présentation, …).
  Cette phase permettra de mettre en œuvre et de stabiliser la nouvelle organisation de collecte en porte-à-porte et d'identification des bacs. Elle permettra aux usagers de s'adapter aux nouveaux objectifs.

- **La phase de suivi et validation** (année 2018) : suivi des paramètres techniques de la gestion des déchets, analyse de la teneur des appels téléphoniques des usagers, contrôle budgétaire à mi-exercice, proposition de mesures correctives, validation de l'opération.

Rappel

Régulièrement nous constatons des dépôts de sacs à ordures ménagères à même le sol devant les habitations et aux points tri, salissant l'image de l'île, d'autant que souvent les chiens les détruisent et éparpillent ainsi les déchets.

Après les vacances ou grands week-ends, l'Ile d'Yeu est constellée de déchets, ce qui nous amène à prendre des mesures de répression afin de garder une île propre et agréable pour les résidents et les vacanciers.

Nous vous rappelons quelques consignes de collecte :

- Les sacs d'ordures doivent être obligatoirement mis dans le conteneur fourni par la commune, aucun sac à terre ne sera collecté.
- Les conteneurs sont sortis la veille au soir après 20h et rentrés le matin aussitôt la collecte.
- Les sacs jaunes de tri peuvent être déposés à terre ou mis dans des conteneurs achetés par les utilisateurs.

Les agents de police municipale procèdent à une verbalisation des usagers qui :

- Laisseraient les conteneurs constamment sur la voie publique.
- Déposeraient leurs sacs d'ordures ménagères ou de tri, encombrants, cartons, déchets verts et autres détritus aux points tris.
- Déposeraient leurs sacs d'ordures ménagères directement sur le sol devant leurs habitations.

La municipalité a mis en place différentes solutions pour vous aider à gérer le sac de fin de vacances : soleilpac, étiquette pour rentrer le conteneur dans la propriété, point d'apport volontaire de tri…
N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service environnement de la Mairie.

Infraction	Contravention	Amende forfaitaire	Amende majorée
Non-respect des jours ou heures de collecte ou défaut de tri sélectif	2ème classe	35€	150€
Dépôt de sac à ordures ménagères sans conteneur, dépôt de sacs jaunes de tri et détritus divers sur la voie publique	3ème classe	68€	450€
Entrave à la liberté ou la sureté de passage par le dépôt de déchets	4ème classe	135€	375€
Dépôt effectué à l'aide d'un véhicule : confiscation du véhicule et amende jusqu'à 1500€			
En cas de contestation ou non-paiement de l'amende, c'est le juge qui décide du montant de l'amende : de 450 à 750€ ou 3750€ s'il s'agit d'un professionnel			

150813bulletin.indd 4 14/08/2015 14:35:37

Réduire ses déchets verts

Sur l'île, les déchets verts étaient, il y a quelques années, brûlés. Depuis la nouvelle règlementation, ces feux sont interdits, le stockage des déchets verts est, à présent, multiplié par 3. Il est possible de réduire cette quantité en améliorant nos habitudes par des moyens simples, à la portée de tous et peu onéreux.

Le broyage

En broyant vos déchets végétaux, vous obtenez votre propre produit de paillage ou de compostage qui vient ainsi protéger vos plantations et enrichir vos sols. Différentes techniques de broyage existent selon vos déchets et vos besoins.

Les végétaux d'un diamètre inférieur à celui d'un pouce peuvent être broyés à la tondeuse (feuilles mortes, herbes, fines branches). Les autres, plus gros, peuvent servir à alimenter votre poêle ou votre barbecue.
Vous pouvez également opter pour la location ou l'achat d'un broyeur.

Une fois les broyats réalisés, vous pouvez les utiliser pour protéger le sol des aléas climatiques (chaleur, pluie, froid). Le paillage évite aussi la pousse des mauvaises herbes et offre un lieu de vie pour les insectes auxiliaires (utiles à votre jardin) à chaque saison.

Broyer des déchets végétaux et les valoriser chez soi économise aussi des déplacements à la déchèterie. Le broyage des déchets végétaux est donc une action gagnante à plusieurs titres.

Le compostage

Le compost provient de la transformation de déchets organiques par le biais de micro-organismes. Le compost obtenu se transformera dans le sol en humus, très utile en agriculture et en jardinage. Plus technique que le paillage, le compostage exige également plus de manutention.
L'art de bien composter : la transformation des matières organiques se fait naturellement. Mais pour produire un bon compost, il est nécessaire de respecter trois règles simples mais importantes :

- mélanger les différentes catégories de déchets,
- aérer les matières,
- surveiller l'humidité.

Des composteurs sont en vente au service environnement de la Mairie.

Le compostage est aussi une façon de valoriser son jardin et de réduire les déplacements à la déchèterie.

Le mulching

Utiliser une tondeuse mulching, ou un kit mulching, permet d'enrichir naturellement sa pelouse, évite de ramasser l'herbe et limite aussi les déchets végétaux. Des atouts qui font du mulching, la coupe tendance pour les collectivités et les particuliers.

Grâce à ce système mulching, l'herbe est finement coupée puis déposée sur le sol. Fini le bac de la tondeuse à vider.
L'herbe hachée menue va se dégrader rapidement en fournissant de la matière organique au sol. Le mulching représente, en même temps, une sorte de micro-paillage renforçant la pelouse en cas de fortes chaleurs.

Au-delà des aspects écologique et esthétique, le mulching permet de gagner du temps. Il est désormais inutile de ramasser l'herbe. De plus, cela évite de transporter des sacs de tonte jusqu'à la déchèterie.

Comme le broyage, le paillage, le compostage ou le choix d'espèces végétales adaptées, le mulching limite les déchets verts et permet de valoriser chez soi cette ressource verte.
NDLR : mulching vient de l'anglais et signifie hacher menu.

150813bulletin.indd 5 14/08/2015 14:35:38

Dossier : les Finances Communales

Chaque année, le vote du budget est le moment privilégié pour rendre compte aux habitants de l'utilisation des deniers publics.
Parler du budget n'est pas forcement rébarbatif. C'est une manière d'expliquer les choix de la majorité et d'entendre les propositions de la minorité.

L'Ile d'Yeu est considérée comme une commune isolée. A ce titre, elle gère beaucoup plus de compétences qu'une autre commune faisant partie d'une communauté de communes. C'est pourquoi, elle compte un budget principal et 11 budgets annexes.

Le budget principal a été présenté et voté le 7 avril dernier. Il se caractérise par quelques spécificités : des impôts locaux évoluant de seulement 1% malgré des dotations de l'Etat en forte baisse. Des efforts d'équipements qui restent soutenus sans recourir à l'emprunt.

Questions à Guy Bezille

Les dépenses de personnel sont-elles trop élevées ?
L'Ile d'Yeu dépense 4,3 millions d'euros pour sa masse salariale, la formation des agents, les charges sociales, soit 910 € par habitant par an.
Les besoins en personnel restent très importants. En effet, les surfaces à entretenir (bâtiments communaux), la sécurité, l'éducation nécessitent la présence d'agents communaux.

Paie-t-on trop d'impôt à l'Ile d'Yeu ?
De l'avis des contribuables, certainement. Les habitants sont cependant demandeurs d'investissement, de travaux et de services : établissements scolaires publics et privés, bibliothèque, salles de sports, entretien des espaces et des salles, de la voirie, ...
La commune étant «isolée», elle se doit de mettre à disposition des habitants, des équipements de même qualité que des communes du continent qui sont regroupées en communauté de communes.

A titre d'exemple, un enfant scolarisé à l'école maternelle de Ponant en 2014 a coûté 880€ à la collectivité, ce chiffre comprend l'ensemble des charges de fonctionnement :

- L'eau et l'électricité de l'école,
- Petit matériel (pédagogique, administratif, maintenance copieurs et informatique),
- Le téléphone et internet,
- L'entretien courant (agents d'entretien et intervention des services techniques),
- Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (aides maternelles).

Sont exclus tous les investissements. Etant sous contrat d'association avec l'école Notre Dame du Port, la commune verse la même somme à chaque enfant de l'école Notre Dame scolarisé en maternelle. Ainsi, le coût pour la collectivité en 2014 des enfants des deux écoles maternelles est de 115 280€.

Bon à savoir : l'augmentation de 1% des taux d'imposition représentera en 2015 une recette supplémentaire de 64 135 € pour le budget de la commune.

QUELQUES DÉFINITIONS

Budget de fonctionnement : présente les dépenses et recettes courantes, ou régulières de la commune.
Recettes : impôts locaux, dotations de l'Etat, recettes de gestion des services (location de salles, facturation des services aux usagers...),
Dépenses : personnel, chauffage, électricité, entretien des bâtiments, des espaces publics, maintenance, assurance, ...

Budget d'investissement : présente les dépenses et recettes exceptionnelles (salle de sport, aménagements du port, réfection de voirie communale, rénovation de l'église...).

Equilibre : le budget ne doit jamais présenter de déficit de fonctionnement, ni de déficit global (budget principal + budgets annexes)...

Séance de travail de la commission finances

Guy Bezille, adjoint chargé des Finances

«La commune pratique une veille permanente dans la recherche de recettes supplémentaires en matière de subventions : Europe, Etat, collectivités locales pour assurer le financement de projets.
C'est ainsi que les travaux de la salle de sport n°2 sont subventionnés à 65%.»

150813bulletin.indd 6 14/08/2015 14:35:41

Le fonctionnement

Des recettes

Dotations : Etat, Région, Département, CAF,...

Restauration scolaire, locations de salles, redevance camping, cimetières...

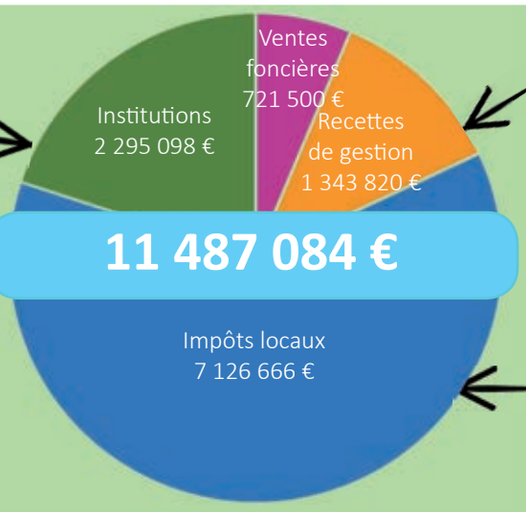

11 487 084 €

Impôts et taxes auprès des particuliers et des entreprises

Des dépenses

9 309 465 €

dont
Charges de personnel : **4 300 000 €**
Subventions aux associations, convention école privée, Office du Tourisme : **433 000 €**
Frais financiers (intérêts de la dette) : **512 000 €**
Charges à caractère général : **1 787 900 €**

Espaces verts

Action culturelle

Transport bus

Subventions aux associations

Manifestations

Entretien de voirie

Epargne brute : 2 177 619 €**

**épargne nette (transférée en investissement - cf page suivante) + amortissements

150813bulletin.indd 7 14/08/2015 14:35:53

L'investissement

dont 1 202 000 € de remboursement de la dette et 7 526 000 € d'équipements.

Des recettes

La ville investit chaque année dans des travaux nouveaux, de mise aux normes ou d'entretien du patrimoine communal. Il y a deux grandes catégories d'investissements :

- les investissements structurants pour de **nouveaux projets** (ex. : rénovation des salles de sports),
- les investissements courants pour le renouvellement du matériel (ex. : tracteur).

Ces investissements sont d'abord destinés aux besoins de la population mais ils permettent à l'Ile d'Yeu de contribuer à l'effort d'investissement national, source d'emploi, dont plus de 70% provient des collectivités locales.

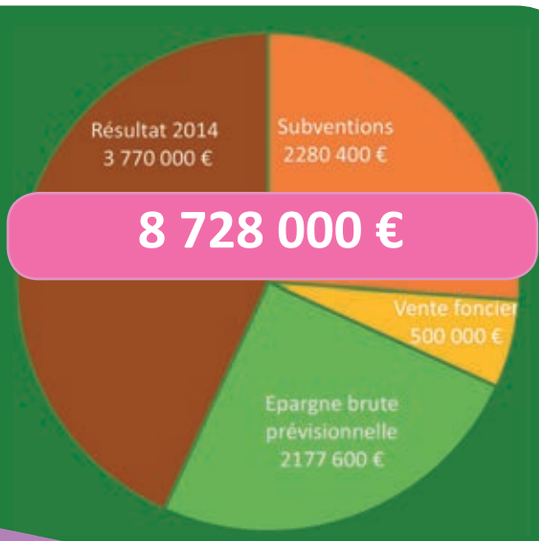

Des dépenses

Carrière du Fourneau

Aménagement du quai de la Mairie

Eglise de Saint-Sauveur

8 728 000 €

dont 7 526 000 € d'équipements subventionnés à hauteur de 30,29%

Rénovation de logements communaux

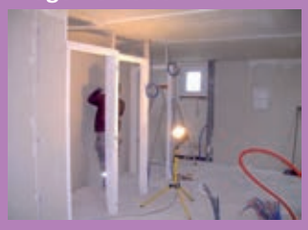

Salles rénovées à la Citadelle

Matériel (balayeuse, tracteur, ...)

Travaux salle de sport n°2

150813bulletin.indd 8 14/08/2015 14:36:01

Focus sur le Centre Technique

Le 22 novembre dernier, le Centre Technique Municipal était ravagé par les flammes et une grande partie du matériel fixe ou roulant était inutilisable.

Les services techniques ont dû s'adapter à cette situation très difficile en continuant d'assurer les missions de service public.

Cette situation a engendré des retards dans les interventions des services malgré leur implication.

Parallèlement, la commune a dû gérer les relations avec les experts (expert judiciaire, expert bâtiment, expert amiante, expert véhicule).

Aujourd'hui, l'enquête de gendarmerie est classée sans suite, les experts bâtiments ont rendu leurs conclusions, la commune a obtenu une indemnisation d'un million d'euros pour le bâtiment (désamiantage et mise en conformité inclus).

Les assurances et la commune concluront dans les prochaines semaines le cas des véhicules.

Etage, balayeuse et véhicule incendiés - 22/11/2014

Partie du CTM utilisable et création d'une porte coulissante pour l'accès Mai 2015

150813bulletin.indd 9 14/08/2015 14:36:11

Véhicules électriques

Deux nouvelles bornes de recharge

Début automne, deux nouvelles bornes de rechargement de véhicules électriques du SyDEV viendront compléter l'offre actuelle des bornes de l'entreprise DBT.
Ces nouvelles bornes ont la particularité de proposer quatre prises : deux classiques et deux pour la gamme de véhicules ZE (spécifique à une certaine marque de véhicules).

Elles seront situées à Port-Joinville :

- la première remplacera la précédente borne du parking de La Chapelle,
- l'autre s'ajoutera à celle du parking du quai Vernier (en face de la gare maritime).

Borne Sydev

Fête de l'énergie : 17/10/2015

La Mairie de l'Ile d'Yeu en partenariat avec l'Espace Info Energie organise la fête de l'énergie l**e samedi 17 octobre 2015**.

Des animations et des évènements de théâtre de rue seront prévus tout au long de cette journée.

Le programme détaillé est à venir…

Plus d'information sur ce sujet ?

Vous pouvez en savoir plus sur la mission et sur la transition énergétique sur le site internet de la Mairie : http://mairie.ile-yeu.fr/Vie-municipale/Projets-municipaux ou envoyer un mail au chargé de mission : samuel.legoff.mairie@ile-yeu.fr

150813bulletin.indd 10 14/08/2015 14:36:15

Domaine routier

Travaux de voirie

Courant mars et pendant 3 mois, des travaux de voirie ont été réalisés sur le territoire par la commune :

- Quai de la mairie : modification du tracé routier et de l'ilot, élargissement des trottoirs pour faciliter la circulation des piétons, application d'enrobé tiède sur la partie voirie.
- Rue des Corsaires : réalisation d'un enduit bicouche suite à l'extension du réseau d'assainissement.
  Un balayage définitif sera effectué en septembre
- Rue G. Clémenceau : reprise du revêtement sur une partie de la voie à la charge de l'entreprise ayant réalisé les travaux. Des tassements différentiels, apparus en surface, mettaient en péril la bonne évacuation des eaux pluviales.
- Rue du Coin du Chat : réalisation d'un enrobé tiède avec en amont des travaux de réseau d'assainissement et d'eau pluviale.

Le Département a aussi amélioré son réseau routier en réalisant des travaux sur la rue Neptune, la rue du Gal Leclerc, une partie de la rue de la Croix des Âmes et de la rue Jean Yole.
Notons aussi la belle réalisation effectuée sur le haut de cale près de la gare maritime. Ce nouvel espace accueille de nombreux badauds qui n'hésitent pas à s'asseoir sur les bancs et à profiter de la vue sur le port.

Règlement de voirie

La voirie, domaine public routier, est composée de la chaussée (environ 130 kms) et des trottoirs. Sa gestion est assurée sous la responsabilité du Maire.
Elle fait régulièrement l'objet de travaux réalisés soit par la commune, soit par des entreprises (EDF, SAUR, etc.) soit par des riverains (avec autorisation).

La mise en place d'un règlement de voirie va définir les mesures applicables aux travaux exécutés sur le domaine public routier. Ce règlement déterminera les conditions d'occupation et d'utilisation du domaine public, concernant :

- Les chantiers nécessitant l'ouverture d'une tranchée, de travaux de remblayage et de réfection
- L'implantation d'ouvrages, de mobiliers sur le domaine public,
- La construction d'ouvrages et de plantations débordant sur l'alignement ou surplombant la voie publique.

Ce document devrait être voté d'ici la fin de l'année.

Projet «Terres Fert'île»

Le 20 mai dernier, le Pôle Economique accueillait une quarantaine de personnes (dont une demi-douzaine de propriétaires) pour la première réunion publique d'information autour du projet Terres Fert'île. Celle-ci marquait le début de la mise en œuvre opérationnelle dans la rencontre et l'information des propriétaires au sujet du devenir agricole de notre île.

Romain DUBOSCQ, stagiaire, a mené pendant 6 mois des missions concernant la communication et l'information sur Terres Fert'île, auprès des habitants et touristes (présence sur les marchés), mais aussi auprès des propriétaires (plaquettes, flyers) grâce notamment à l'envoi de courriers.

Nous nous félicitons et remercions les propriétaires, pour le grand nombre de retours. Nous constatons à l'heure actuelle, que si la majorité des propriétaires comprennent et trouvent l'initiative du projet positive, ces mêmes propriétaires ne sont pas encore tous à l'aise à l'idée de louer ou prêter leurs terrains au monde agricole (1/4 des retours actuels de propriétaires sont pour garder leur terre en l'état). On retrouve cependant plus d'un autre quart qui souhaite vendre ou bien louer/prêter leurs terres.

R. DUBOSCQ a aussi réalisé une cartographie du projet, et des surfaces sur l'île qui pour l'heure sont agricoles grâce à la rencontre des agriculteurs, et ainsi pu comprendre les dynamiques et enjeux de l'agriculture sur l'île. Son mémoire de fin d'étude, concernant l'émergence de nouveaux rapports sociaux, politiques et économiques à la terre et aux enjeux agricoles, permet de mettre en relief le projet dans une dynamique plus globale.
Nous rappelons à tous les propriétaires, que pour toute information concernant le projet Terres Fert'île, ils peuvent contacter et prendre rendez-vous avec Vincent Girard du service développement économique.
Une prochaine réunion publique concernant le projet devrait se tenir avant la fin de l'année.

Parcelles en friche sur l'Ile d'Yeu avant et après défrichage

150813bulletin.indd 11 14/08/2015 14:36:17

Etat-civil

Bienvenue aux bébés

Mai 2015

TARAUD Tom né le 06/05/2015 à Challans de Olivier et Clémence BENETEAU
BENETEAU Nathan né le 13/05/2015 à Saint-Herblain de Rodrigue et Mickaëlla TURBÉ
PATHE TARAUD Valéria née le 14/05/2015 à Orléans de Charles PATHE et Aurélie TARAUD

Juillet 2015

NAUD Johanne née le 07/07/2015 à Challans de Philippe et Adélaïde CEPPE
BETUS Léo né le 10/07/2015 à Challans de Baptiste et Marine BERLIVET
TURBE Louise née le 28/07/2015 à l'Ile d'Yeu de Bernard et Phenthawi ARUN-KIATTIPHONGSA
CHAILLOU Maloë né le 22/07/2015 à Challans de Axel et Marine AUGEREAU
GIRARD Anaé née le 26/07/2015 à Challans de Jérôme et Peggy BUGEON

Vive les mariés

Avril 2015

Le 11 avril : DUCLOS Jean-François et CHARIAU Stéphanie
Le 18 avril : TRÉMÈGE François et LE BRIS Anaïs
Le 18 avril : DUPONT Laurent et DUPONT Katleen
Le 25 avril : BOUTON Vincent et LAMBROUT Jessica

Mai 2015

Le 2 mai : LE PROUX DE LA RIVIERE Antoine et MEYNIÉ Eléonore
Le 9 mai : CHIRON Gaëlle et DAUVILLIERS Benjamin
Le 9 mai : LEROY Aurélien et JARNY Soisic
Le 15 mai : SARTON DU JONCHAY Isabelle et FOGEL Benoit
Le 15 mai : PAYELLE Anne-Caroline et ANDRÉ Nicolas
Le 16 mai : FOURNIER Aude et SARRAUSTE de MENTHIERE Augustin
Le 23 mai : TARAUD Christophe et DUCLOS Mélanie
Le 23 mai : TURBÉ Philippe et PLESSIS Tiffanny
Le 23 mai : ALLOITEAU Stéphane et HUZAR Daphné

Juin 2015

Le 6 juin : DRIN Justine et GAILLARD David
Le 6 juin : GIRARD Vincent et SAUVAGE Marion
Le 13 juin : VIAUD Olivier et TRAINEAU Adeline
Le 13 juin : GIROU JAYET de GERCOURT Thibault et MALLERON Priscille
Le 19 juin : DELFLY Aurélie et CARREAU Nicolas
Le 20 juin : MORICE Marie-Line et LE NAOUR Rémy
Le 20 juin : BONIS-CHARANCLE Agathe et HAMON Mathieu
Le 27 juin : MALAVAL Gaël et PERUCCA Margot

Juillet 2015

Le 10 juillet : GOODMAN MARUCHEAU de CHANAUD du MERLE Nicolas et COLLINOT Hélène
Le 17 juillet : SCHÜLL Eric et TURGIS Sophie
Le 18 juillet : TARAUD Tony et FORESTIER Angèle

Ils nous ont quittés

Avril 2015

GIRARD Bruno (70 ans) le 08/04/2015 à l'Ile d'Yeu
CUSSON née POTTIER Renée (100 ans) le 10/04/2015 à l'Ile d'Yeu
PELLETIER Irénée (83 ans) le 10/04/2015 à l'Ile d'Yeu
BERNARD Théophile (81 ans) le 23/04/2015 à l'Ile d'Yeu
CHAIGNEPAIN Yves (77 ans) le 28/04/2015 à la Roche-sur-Yon

Mai 2015

AUGEREAU Alain (68 ans) le 04/05/2015 à l'Ile d'Yeu
COLSON Albert (92 ans) le 10/05/2015 à l'Ile d'Yeu
PANNIER Bernard (72 ans) le 11/05/2015 à l'Ile d'Yeu
CANTIN née BESSONNET Marie (79 ans) le 13 /05/2015 à Nantes
GIRARD Gilles (74ans) le 15/05/2015 à Nantes
VIAUD née CHARON Jeanne (99ans) le18/05/2015 à l'Ile d'Yeu

Juin 2015

GROISARD née TURBE Colette (82ans) le 07/06/2015 à l'Ile d'Yeu
PORCHERON née BAUCHET Simone (87 ans) le 15/06/2015 à l'Ile d'Yeu
EBERHARD Patricie (65 ans) le 16/06/2015 à l'Ile d'Yeu
CHARON née GIRARD Yvette (84 ans) le 22/06/2015 à Challans
GIRARD née LEBOUCHER Ginette (82 ans) le 25/06/2015 à Challans
HENNEQUIN née ORSONNEAU Marcelle (94 ans) le 29/06/2015 à l'Ile d'Yeu

Juillet 2015

BÉNÉTEAU née MAHÉ Marcelle (94 ans) le 01/07/2015 à l'Ile d'Yeu
CANTIN Michel (80ans) le 07/07/2015 à Challans
RIVALLIN née RATHOUIT Jeannine (91 ans) le 08/07/2015 à Challans
CHOPIN née NÉZONDET Michèle (78 ans) le 15/07/2015 à l'Ile d'Yeu
GUILLET Louis (90 ans) le 16/07/2015 à l'Ile d'Yeu

Août 2015

TRICHET Jean-Claude (80 ans) le 2 à l'Ile d'Yeu
LECOINTE née WAUTHY Michelle (83 ans) le 04/08/2015 à Caen
VIAUD née LACROIX Gilberte (92 ans) le 13/08/2015 à L'Ile d'Yeu

150813bulletin.indd 12 14/08/2015 14:36:19

Et pourquoi ?

Et pourquoi modifier le PLU ?

La procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de l'Ile d'Yeu est engagée depuis cet été.

La présente modification doit permettre à la commune de rectifier et préciser certaines dispositions réglementaires, notamment :

- Simplification, ajustements de certaines règles du règlement écrit,
- Modifications mineures des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), notamment sur les exigences relatives aux dimensionnements des accès,
- Modification de l'OA et de Programmation des Rieux pour intégrer les observations de Vendée Habitat,
- Prise en compte de certaines erreurs matérielles,
- Suppression/levée partielle de certains emplacements réservés.

Attention !

Il n'est pas question de modifier le zonage. Nous sommes entrés dans une « simple » procédure de modification.

Et pourquoi un contrôleur pour la taxe de séjour?

Le contrôle de la taxe de séjour est la suite logique du plan d'actions initiée en 2013 par la commune concernant une meilleure collecte sur le territoire.

Ce plan d'actions prévoit deux phases : une phase communication (réalisée sur deux ans) et une phase contrôle à partir de 2015.

Durant les deux mois de l'été, le contrôleur recruté par la commune a assuré une veille sur tous les supports de communication pour vérifier les non déclarants et en parallèle s'est rendu sur le terrain pour informer et rappeler aux hébergeurs ne réglant pas leur taxe, les obligations en matière de location saisonnière.

Et pourquoi un nouveau bâtiment dans la ZA?

La commune a construit un nouveau bâtiement industriel à la Zone Artisanale à destination des entreprises locales.

Quatre d'entre-elles bénéficient déjà ou vont donc bénéficier d'une surface de 60 à 70 m² pour de la fabrication et du stockage. Il s'agit de :

- la Brasserie de l'Ile d'Yeu,
- les Lignes d'Yeu,
- Vent d'Ouest,
- l'Ilot fromages.

Les contrats signés sont des baux commerciaux 3-6-9 au prix de 60 € le m² annuel.

Et pourquoi les travaux de voirie n'ont pas lieu en hiver ?

L'hiver ne permet pas de réaliser des travaux de réfection de voirie dans de bonnes conditions. En effet, le type d'enrobé utilisé (enrobé tiède ou froid) implique que la température ambiante soit suffisante pour obtenir une bonne maniabilité du produit et effectuer une mise en oeuvre au sol.

La période propice se situe sur 5 mois : mai, juin, juillet, aout, septembre

Les entreprises de travaux publics se mobilisent avec les différents acteurs qui gravitent autour de ces travaux (transporteurs maritime et routier) afin de réduire au maximum les désagréments liés aux travaux. Néanmoins ces réalisations se feront toujours en période touristique plus ou moins importante.

Pour la commune, ce type de réalisation s'étudie plusieurs mois voire plusieurs années à l'avance pour des raisons budgétaires et de disponibilités des intervenants. Les concessionnaires de réseaux sont aussi consultés pour qu'ils vérifient leurs réseaux et les réparent avant si besoin, cela afin d'éviter de rouvrir la voie neuve (ex. raccordement d'assainissement).

Réaliser des travaux de voirie sur l'Ile d'Yeu comme sur tous les terrritoires insulaires impliquent une logistique importante et onéreuse qui demande une coordination parfaite afin d'assurer une qualité de travail attendue.

150813bulletin.indd 13 14/08/2015 14:36:20

A savoir

Les salles associatives à la Citadelle

De nombreuses associations demandent fréquemment à pouvoir bénéficier de salles à la Citadelle afin d'y mener leurs activités. La Mairie s'efforce d'y répondre au mieux et de préserver ainsi le dynamisme associatif propre à notre territoire.

Dorénavant l'accent est mis sur le partage et la mise en commun des espaces quand évidemment cela s'avère envisageable. La Mairie a ainsi investi 16 400€ dans la rénovation d'une salle dédiée au chant choral. Les associations Chœur Joie Yeu, l'ensemble vocal Tutti Canti, la chorale des Mélod'Yeu et Autrefois Mais à Yeu y travailleront désormais en respectant un planning établi à l'avance.

L'association du Billard Club Islais déménagera, quant à elle, au cours de l'automne depuis Ker Bossy au sein de la salle N° 26 anciennement occupée par l'association Autrefois Mais A Yeu. Le coût des travaux effectués par les Services Techniques est de 900€.

L'association de photographie, Entre Chien et Loup, aménagera un labo photo dans la salle N° 11. Le coût des travaux effectués par les Services Techniques est de 1 885€.

Enfin, l'association Viens dans Mon Ile déménage de la salle N°11 à la salle N°14 dont les fenêtres seront changées pour un montant de 6 422€.

Salle 2 de la Citadelle pour les activités dites «douces» (yoga)

Expression politique

«Une île, une équipe»

Réhabiliter et mettre en valeur des lieux de vie des Islais

Progressivement, d'année en année, certains sites et lieux de notre île font l'objet de mise en valeur et réhabilitation, répondant ainsi aux souhaits de la population et contribuant à l'embellissement du territoire. La réouverture cet été de l'église St Sauveur en est le plus bel exemple. On peut également citer l'aménagement récent du haut de cale et du quai de la Mairie, dont le nouveau jardin et les bancs profitent à tous, et particulièrement à nos anciens. Rappelons-nous aussi la réhabilitation très réussie de la salle du Casino des Cytises, à laquelle sont reliés tant de souvenirs de fêtes et de rencontres. Mais aussi de la remise en état et de la création de la promenade du quai Canada qui permet la vue à 360 degrés sur l'ensemble du port. Ces réalisations ont été permises grâce à l'action volontariste des équipes municipales, et l'accès à des cofinancements publics et privés.

Il est souhaitable aujourd'hui de mettre l'accent sur la réhabilitation et l'embellissement de l'arrière port. La création de l'Office du Tourisme il y a quelques années, et les travaux actuels de transformation de l'ancienne poste en un espace d'exposition mettant en valeur l'histoire et le patrimoine de notre île contribuent et contribueront à rendre vivant ce quartier. Entre ces deux lieux, entre la rue de l'Abbesse et la rue du Courseau, il serait intéressant d'accompagner les propriétaires dans la réalisation d'une petite place, desservie par une circulation piétonne, et protégée des flux automobiles et des vents. Des surfaces commerciales pourraient y être proposées ainsi que de l'habitat. Ce projet ne pourra se réaliser **qu'en associant les propriétaires, les utilisateurs actuels et les élus** dans le cadre d'un comité de pilotage garant d'une réelle concertation.

«Yeu 2014»

Une Ile, une équipe posait non sans ironie cette question dans le dernier bulletin municipal « **l'opposition municipale ne serait-elle pas éteinte au 31 décembre 2014 ?** » Nous remercions l'équipe en place de tant de sollicitude. On nous reproche d'avoir parlé de soi-disant « emprunts toxiques » et de « mise sous tutelle ». Pour être précis, il existe effectivement un emprunt dit toxique ! C'est un fait. La question n'a pas à être tabou. Quant à nos inquiétudes sur une mise sous tutelle de la mairie, nous les assumons. En octobre 2014, notre député Yannick Moreau nous écrivait :
« Pour les services de l'Etat, la situation des finances de la commune exige une vigilance particulière mais pas encore de mesures coercitives qui imposeraient des mesures drastiques de redressement des comptes publics ». La municipalité, comme quelques autres communes de Vendée, fait l'objet d'une procédure de vigilance dont les conséquences sont simples et visibles : Vendre « les bijoux de famille » pour éviter à tout prix de recourir à l'emprunt. Ce qui n'a pas été fait par choix lors de la dernière mandature, l'est fait aujourd'hui par obligation. Entre temps la dette a explosé !
Autre point de désaccord : les travaux au Chapiteau. Nous avons effectivement voté contre. Ce n'est pas parce qu'ils sont inutiles mais tout simplement parce qu'ils n'auraient jamais dû exister. Ce bel édifice à vocation provisoire, construit sans permis de construire devait être démonté après la réfection du Casino. Ces travaux mettent en lumière le choix inapproprié d'avoir investi 2.2 M€ dans le Casino plutôt que dans une salle polyvalente conforme aux réels besoins de la population.
Nous souhaitions faire cette mise au point car si nous acceptons les critiques de la majorité, nous n'acceptons pas d'être méprisés. Ce mépris retombe sur les 40 pour cent d'électeurs que nous représentons. **Non l'opposition n'est pas éteinte, que Monsieur le Maire se rassure.**

150813bulletin.indd 14 14/08/2015 14:36:22

Une bibliothèque municipale

Une bibliothèque municipale ouvrira ses portes **le 16 septembre prochain** dans l'ancienne BCD de l'école du Ponant (90m2).

Le fonds sera composé de plus de 3 000 ouvrages neufs destinés aux adultes, aux enfants, aux adolescents, bref, à toute la population de l'île. Des auteurs seront également invités tout au long de l'année pour animer des actions autour du livre et de la lecture publique.

Une bibliothèque est un **lieu culturel dynamique** qui favorise l'information, la formation et les loisirs de chaque individu. L'usager peut non seulement y emprunter des romans, mais aussi consulter des bandes-dessinées, étudier un manuel, «butiner» au milieu des collections, s'initier aux nouvelles technologies de l'information, assister à un spectacle…

Le fonctionnement de la bibliothèque sera assuré par Geneviève Mousnier, agent municipal détaché du Service Jeunesse et formé auprès de la Bibliothèque Départementale de Vendée, ainsi que par des bénévoles.

L'abonnement sera de 10€/an pour les adultes. L'inscription sera gratuite pour les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi, les personnes bénéficiaires du RSA et les classes des écoles et des collèges.
Le nombre de documents empruntables sera de 3 pendant 4 semaines. Le prêt d'ouvrages sera entièrement informatisé.
Le projet est soutenu par le Conseil Départemental de la Vendée et la Direction des Affaires Culturelles des Pays de Loire.

En période scolaire, la bibliothèque sera ouverte le mardi et mercredi de 16h30 à 19h00, le jeudi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 16h30 à 19h00.
Hors période scolaire, la bibliothèque sera ouverte du mardi au vendredi de 16h30 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h30 et de 16h30 à 19h00.

Ados ou adultes, venez découvrir l'univers du livre, apporter votre contribution et un peu de votre temps au fonctionnement de la bibliothèque dans un lieu convivial et ludique.

Nous recherchons des bénévoles qui puissent assurer les permanences. Si vous êtes intéressés, merci de contacter directement la bibliothèque aux heures d'ouverture au 02 51 59 03 40 ou le service culture au 02 28 12 01 53 ; ou par courriel à l'adresse suivante : bibliotheque@ile-yeu.fr.

Agenda

26 septembre 2015
Conte visuel
3 séances : 11h, 17h et 18h30 au Casino
Jauge limitée à 55 personnes

L'après-midi d'un Foehn
Version 1 par la Cie Non Nova
Projetés dans un tourbillon artificiel, agités par des courants d'air, des sacs plastiques multicolores prennent vie et tourbillonnent sur la musique de Claude Debussy.
Un marionnettiste orchestre leurs mouvements et chorégraphie avec eux une danse aérienne, étourdissante de grâce.

31 octobre 2015
Théâtre à 21h au Casino

Georges Sand, ma vie, son oeuvre de et avec Caroline Loeb
Après son succès au Festival d'Avignon 2013, découvrez Caroline Loeb dans un show plein d'énergie, de musique et de poésie, autour de George Sand.
Accompagnée de deux musiciens, elle nous entraîne dans cette vie trépidante !

14 novembre 2015
Concert rock à 21h Casino

Les Celt Kilts
Révélation de l'année 2013 à « Incroyable talent » sur M6 ! Plus de 150 dates en à peine deux ans, dont quelques concerts aux USA (New York). De l'autodérision, de la ferveur et du punch, habillés avec des kilts, leur look déjanté, entre celtique et hard-rock, est décapant.

21 novembre 2015
Théâtre à 21h au Casino

L'Avare par la Cie Alain Bertrand
Adaptation dans le style Commedia Del Arte de la comédie de Molière, avec chants, danses, pantomime, musique de scène, jeu avec le public et improvisations…

150813bulletin.indd 15 14/08/2015 14:36:23

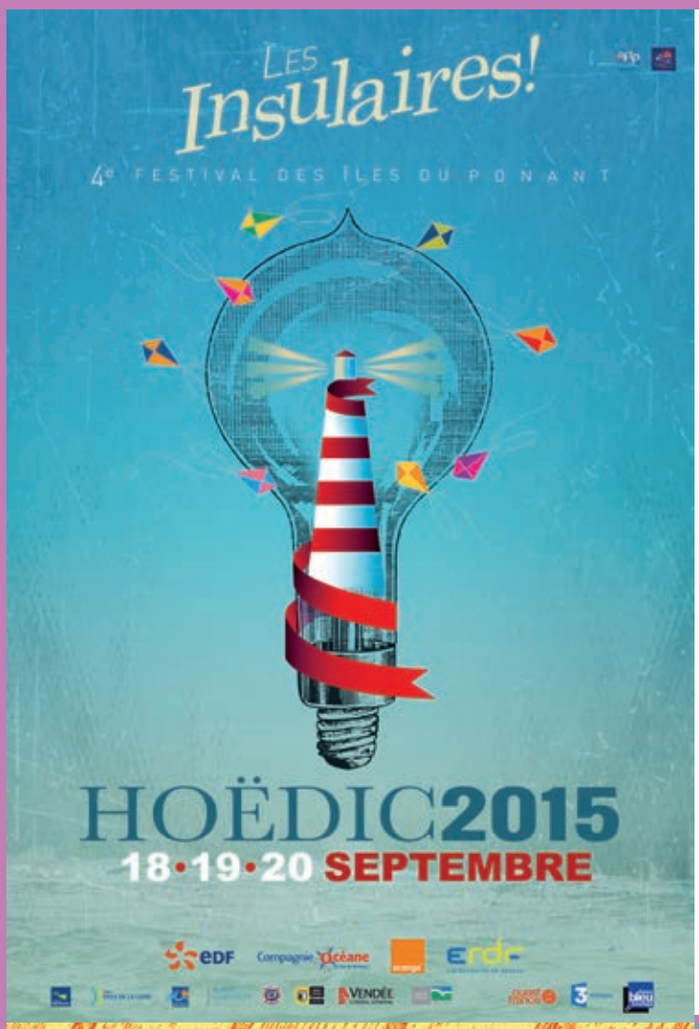
Les Insulaires!
4e FESTIVAL DES ÎLES DU PONANT
HOËDIC2015
18•19•20 SEPTEMBRE
EDF
Compagnie Océane
Erdf
VENDÉE

Les journées du patrimoine 2015
Le samedi 19 et dimanche 20 septembre
Monuments en visite libre
• Le Vieux Château
• Le Musée de la pêche et l'abri du canot de sauvetage
• Le Phare des Mariés
• Le sémaphore des Justices
• Le fort de Pierre Levée
• Les chapelles (ND du Calvaire, ND de la Paix, La Meule), les églises (ND du port et l'église de Saint-Sauveur).
Visites à thème
Thématique 2015
" Le patrimoine du XXIe siècle, une histoire d'avenir "
Renseignements sur le programme des visites à l'office de tourisme (02-51-58-32-58)
MAIRIE DE L'ILE D'YEU
www.mairie.ile-yeu.fr
Service patrimoine : 02-51-26-06-49

Le Grand Festin
Samedi 10 octobre 2015
à partir de 20h sur le port
Grillades
Chants de Marins
Rêves de mer - Le XV Marin
Et vogue la galère
neptune fm

LES BERNIQUES EN FOLIE
16ème ÉDITION
LE FESTIVAL 2015
À L'ILE D'YEU
Yves JAMAIT
Dijon - Fr
VISON
Nantes - Fr
RADIO Elvis
Paris - Fr
BukaTRIBE
Rennes - Fr
BOMBOlessé
Montréal - Qc
the ROACH
Paris - Fr
Fracasse de 12
Tours - Fr
Imbert-IMBERT
Montpellier - Fr
...
DU 21 AU 24 OCTOBRE